

Diviser pour régner

CFDT-Culture Section RMN
8 rue Saint Fiacre
75002 Paris
Tél. : 01 40 13 41 97
Fax : 01 40 13 44 35
cfdt@rmn.fr

Le 4 février 2009, la DRH et l'équipe de direction adressaient un courrier de solidarité à l'Administrateur général de notre établissement. Le jour même, les salariés et les organisations syndicales en ont reçu une copie par messagerie interne.

Cet envoi fait suite au choix de certaines organisations syndicales, par le biais de leurs élus au comité d'entreprise, d'assigner en justice, pour délit d'entrave, la direction de notre établissement.

Lors de la séance du comité d'entreprise du 30 janvier 2009, au cours de laquelle cette décision a été prise, la CFDT a exprimé la position suivante : **nous regrettons très vivement l'absence de consultation en amont à destination du CE du projet d'ouverture 24h/24 pendant 3 jours de l'exposition *Picasso et les maîtres*. Cependant, considérant que l'événement était déjà en cours et ne concernait que des volontaires, qui plus est dans un contexte difficile où la légitimité de notre établissement était fortement attaquée, nous avons fait le choix de nous abstenir de toute action en justice.**

Le 3 février 2009, la DRH envoyait aux organisations syndicales de la RMN un courrier — également transmis à l'Inspection du Travail — qualifiant la tenue de l'assemblée générale du 29 janvier « d'atteinte à la liberté du travail des salariés non grévistes » et l'occupation de l'atrium de « disposition arbitraire des locaux de l'entreprise ».

Cette méthode n'est pas à l'honneur de ceux qui la conçoivent : elle constitue une tentative supplémentaire de diabolisation et d'affaiblissement des organisations syndicales. Nous en avons donc informé le Directeur du Cabinet de la Ministre de la Culture par courrier de la CFDT-CULTURE nationale dès le 5 février.

On se souviendra que lors du mouvement du 17 avril 2008, l'occupation de l'atrium pour la tenue d'une AG n'avait en rien été considérée comme étant « une occupation abusive », voire était discrètement encouragé par des membres de la direction...

On s'interrogera sur les intérêts que certains pensent retirer de cette manœuvre alors que le climat actuel dans notre entreprise — baisse des effectifs, dégradation des conditions de travail, perte du pouvoir d'achat des salariés, le tout aggravé par la crise mondiale — est particulièrement anxiogène.

Les rencontres sur la Négociation Annuelle Obligatoire 2009 approchent. Tenterait-on, dans cette perspective, de renouveler l'expérience de l'an passé ? L'absence de réelle discussion en 2008 avait permis à la direction d'assujettir une prime de 610€ à la signature par les organisations syndicales d'un accord conduisant à une augmentation de 4 centimes du point d'indice (pour rappel : l'inflation était à 2,8%).

Cette stratégie est nuisible, tant pour les salariés que pour la RMN.

Lors des vœux, le 13 janvier 2009, Messieurs Silicani et Grenon avaient pourtant évoqué les efforts que les salariés ont mis en œuvre pour le redressement de notre établissement et avaient appelé à la cohésion des équipes dans une période rendue difficile par le contexte international.

Les salariés attendent maintenant une reconnaissance concrète de leur engagement.

La CFDT réitère donc sa demande : que l'enveloppe de cadrage de Bercy pour 2009 soit dédiée en totalité à une augmentation générale *identique* pour l'ensemble des salariés en signe de reconnaissance.